



Les journées d'informations : Le Parachute de secours

Parce que le parachute de secours est un élément déterminant de la sécurité dans la pratique du parapente, parce que l'enseignement autour de son utilisation est en perpétuelle évolution, il est important que les cadres de notre activité se forment et mettent à jour leurs connaissances.

L'opération conjointe FFVL et SNMVL « journée d'information parachute de secours » est reconduite en 2025.

Les points suivants constituent le cœur du programme de ce rdv, qui se tiendra sur 2 journées :

- techniques d'extraction (essais sur tyrolienne selon équipement local) ;
- techniques de pliage et conditionnement (parachutes hémisphériques, Rogallo, carrés);
- sensibilisation et formation du public encadré en école ;
- les obligations de moyens ;
- les prestations de pliage et/ou de conditionnement ;
- le matériel existant ;
- les compatibilités sellettes/secours ;
- l'accompagnement des constructeurs auprès des distributeurs
- facteurs Humains et Facteurs Non Techniques ;
- implication des FNT dans les actions en situation dégradée : STRESS, Fonctionnement du cerveau, Conditionnements innés, ...
- principe de SIDERATION ;

Dates et lieux proposés à ce jour, en 2025 (d'autres dates pourront être proposées selon demandes) :

- Ligue PACA : 12-13 février, Banon 04150 ;

L'encadrement de ces journées d'informations est effectué par :

- Pierre-Paul MÉNÉGOZ, professionnel enseignement du vol libre ;
- Bertrand MADALENA, professionnel contrôle/réparation, pliage/conditionnement ;

Modalités d'inscription

Prérequis : être moniteur professionnel ou associatif licencié FFVL 2025 ou adhérent au SNMVL. Ces rdv sont également ouverts à tout cadre associatif (accompagnateur / animateur / animateur sécurité) investi sur le sujet auprès de son club. Dans la limite des places disponibles (10 maximum). L'inscription se fait en envoyant un e-mail à :

ppmenegoz74@gmail.com et voleraupays@gmail.com

Avec les renseignements suivants :

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

ADRESSE POSTALE :

EMAIL :

NUMERO DE LICENCE FFVL :

STATUT (moniteur pro - fédéral - accompagnateur, animateur, AS.) :

Coût : Les frais pédagogiques sont pris en charge par la commission Formation parapente de la FFVL. Une participation financière individuelle de 80 € est demandée. Le chèque, à l'ordre de Voler au Pays, est à envoyer à :

Voler au Pays 147 Chemin de l'Adrech 04150 Banon.

La réception de ce chèque validera définitivement votre inscription !

Une convocation vous sera envoyée dans les 10 jours précédents la formation, par Voler au Pays.